

Réponse à l'interpellation de Mesdames DEFRAIGNE et
FRAIPONT

Objet : la sécurité des quais à Liège

Mesdames les Conseillères,

Je ne vous apprendrai rien en disant que les quais sont des voiries régionales très fréquentées. Elles drainent en effet chaque jour des dizaines de milliers de travailleurs, des centaines de poids lourds qui approvisionnent les commerces et les entreprises situées sur notre territoire. La police a analysé le trafic de ces poids lourds et une partie significative de celui-ci consiste en des déplacements intra-ville.

Nous avons déjà entrepris de nombreuses mesures pour limiter les nuisances générées sur ces quais, en collaboration avec la Région : mise en zone 50km/h de certains tronçons, aménagements visant à la limiter la vitesse, comme ce fut le cas quai Mativa, quai du roi Albert, quai Godfroid Kurth, boulevard Frère Orban,...

La police mène également régulièrement des actions via la pose de Lidar.

En ce qui concerne les radars justement, je reste favorable à leur augmentation.

Encore faut-il que le traitement des PV soit effectif. Vous vous souviendrez des propos du Procureur du Roi dénonçant le manque de moyens humains pour traiter correctement ce type d'infractions.

C'est un problème que je souhaite évoquer avec lui, à la lumière de la reprise par la Ville des infractions en matière d'arrêt et de stationnement. Le dispositif des sanctions administratives communales doit théoriquement alléger le travail des tribunaux de police, qui devraient pouvoir poursuivre davantage des excès de vitesse.

En ce qui concerne la problématique des travaux, et plus particulièrement celui que vous soulevez, ils sont faits de nuits lorsque les voiries ne permettent pas la mise en place de déviation, comme c'est le cas sur le quai de la Boverie. Je rappelle que l'autorisation de travailler de nuit que je délivre impose à l'entreprise d'informer préalablement les riverains et de prendre toutes les mesures utiles pour limiter les nuisances. Dans le cas présent, dès que j'ai été alerté par les riverains, j'ai pris contact avec l'entreprise pour lui rappeler ses obligations.